



Fédération Syndicale Unitaire



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

4, rue Louis Poterat
76100 Rouen
Tél. : 02 35 72 90 24
Site : fsu76.fsu.fr
E-mail : fsu76@fsu.fr

Bulletin n°54
Septembre 2018



Déposé le 21 septembre 2018

**Edition spéciale
région Normandie**

STAGE RÉGIONAL

**« Mon métier, ma hiérarchie, mes collègues
et moi... Déconstruire le management
pour reprendre la main**

6 novembre 2018

au Lycée Porte Océane au Havre

Le NMP, nouveau management public, largement inspiré des modèles anglo-saxons, fait des ravages dans toute la Fonction Publique, et dans l'Éducation Nationale en particulier. Comprendre le fonctionnement et la formation des cadres de l'Éducation Nationale pour mieux y résister collectivement et reprendre ensemble la main sur nos métiers, voici tout l'enjeu de ce stage. Il sera animé par Paul DEVIN militant de la FSU nationale. Renvoyez votre inscription par mail à fsu76@fsu.fr

Vous devez aussi déposer auprès du chef d'établissement, de l'IEN, de votre chef de service une demande d'autorisation d'absence un mois avant la date de stage : **avant le 6 octobre**. modèles et formulaires sont disponibles sur le site fsu76.fsu.fr)



**Mardi 9 octobre
APPEL
À LA GRÈVE ET
À MANIFESTER**

La FSU 76 appelle, avec l'intersyndicale interprofessionnelle départementale, à se mettre en grève et à se mobiliser le 9 octobre pour revendiquer notamment des hausses des salaires, des pensions et des prestations sociales, le maintien intégral des droits à la sécurité sociale et à l'assurance chômage et la reconquête des services publics.

Face aux attaques d'ampleur du pouvoir contre les droits sociaux, face aux attaques sans précédent contre les services publics et leurs agents, **dès le 9 octobre, ensemble, revendiquons la justice sociale !**

L'enjeu de la nouvelle territorialisation

La fusion de la Haute et Basse Normandie dans une seule collectivité territoriale est une problématique toujours actuelle. La Région continue de mener une politique d'harmonisation, qui est loin d'être achevée.

La FSU a dû s'adapter et créer un Conseil Fédéral Régional (CFR) Normandie qui regroupe des représentants des sections départementales de la FSU et des Syndicats nationaux de la FSU. Son but est d'harmoniser et de coordonner si ce n'est d'organiser nos prises de décision sur les sujets de compétence régionale. Le CFR, depuis son début, il y a deux ans, mène une activité soutenue tant les sujets sont nombreux, le dernier, et non des moindres étant la fusion des académies normandes.

La Région a vu son pouvoir renforcé dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle ces dernières années. Outre la compétence de construction, entretien et équipement des lycées, elle a des compétences partagées avec l'Éducation nationale de première importance : carte des formations professionnelles initiale et continue (dont l'apprentissage), orientation et lutte contre le décrochage scolaire. La FSU porte la parole des personnels dans toutes les instances, notamment le CREFOP (comité régional de l'em-

ploi, de la formation et de l'orientation professionnelle). La carte des formations est également un enjeu majeur. Elle doit permettre de poursuivre l'objectif d'amélioration de l'accès à une première qualification et d'élévation du niveau global des qualifications. La logique sous-tendant cette carte ne doit donc pas viser à la simple « employabilité » des publics formés, dans un « adéquationisme » étroit et court-termiste au marché de l'emploi local et même régional. Les choix de l'exécutif de la Région sont particulièrement alarmants de ce point de vue.

En ce qui concerne la virtualisation du réseau informatique, peu concluante voire catastrophique pour l'instant, la FSU a accompagné plusieurs lycées dans la période, en s'efforçant de mettre en relation les collègues et de faire entendre aux services de la Région les difficultés rencontrées ou prévisibles dans les établissements.

Dans ce contexte, la FSU, exerce une vigilance de tous les instants. Dans toutes nos interventions, auprès des interlocuteurs de la Région comme de l'Éducation Nationale, nous appelons au respect des prérogatives de chacun, afin que la Région n'aille pas au-delà des compétences que la loi lui a concédées, et milite pour que l'éducation, la formation, y compris

professionnelle, aient avant tout une visée émancipatrice.

Jérôme ADELL
Secrétaire Régional
de la FSU Normandie



U.
F.S.U.

ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

SOMMAIRE

Stage Nouveau Management Public	P. 1
Grève le 9 octobre	P. 1
L'enjeu de la fusion des régions	P. 2
Les lycées du futur	P. 3
CREFOP : comme une illusion	P. 4
Non à la fusion des universités	P. 5
L'action sociale interministérielle	P. 6
DRAC : souffrance au travail	P. 7
CAP 2022 : dialogue social	P. 8

Le lycée du futur : vous avez dit bilan ?

Au début de l'année 2017, Hervé Morin, président de la nouvelle Normandie, a annoncé en grande pompe la mise en place d'un dispositif « lycée du futur » pour 154 lycées de la Région. Il s'agissait de valoriser les projets « innovants » des établissements en lançant des appels à projets auprès de nos EPLE. Globalement, à lire la plaquette de promotion de la région, l'innovation se situe dans le numérique et le fait de valoriser notre belle Région...

On s'interroge sur l'objectif réel de ce dispositif. Pas de consultation générale des enseignants qui devaient pourtant s'emparer de ces dispositifs, une consultation intimiste des lycéens via internet (1284 réponses pour environ 106 000 élèves, chiffres de la Région) et, en définitive, un calendrier intenable pour les établissements scolaires qui auraient souhaité participer sérieusement à cet appel d'offre. Enfin, ces projets ont été financés pour un très petit nombre d'établissements : pour chaque type de projets, il y avait entre 4 et 20 lycées retenus pour 154 lycées publics dans notre Région. Autant dire une goutte d'eau : nous n'étions pas tous innovants !

Au-delà de l'effet d'annonces sur le « lycée du futur », la Région a bel et bien un projet futur pour le lycée. Un projet qui doit coûter le moins possible avec la fusion de formations et des publics accueillis. Les plateaux techniques fusionnés, les formations ramenées sur un seul pôle au détriment d'une couverture de tout le territoire, une imposition des méthodes pédagogiques, voilà la réalité de ce qu'est le futur lycée. Le Recteur, par une politique de fusion d'établissements pour créer des EPLE polyvalents, appuie ces directions régionales. La place de l'orientation scolaire est aussi largement dévoyée malgré le renforcement récent du statut de Psy-EN.

Les syndicats de la FSU défendent un lycée pour tous sur l'ensemble des territoires normands, un lycée ancré dans le réel et qui prenne en compte l'expertise de tous les acteurs de l'Éducation.

Carole LIZE

Secrétaire Académique du SNES-FSU Caen



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

**Élections professionnelles
Du 29 novembre au 6 décembre
Votez et faites voter FSU !**

CREFOP : Comme une illusion

Depuis des années, l'apprentissage est présenté comme la panacée et systématiquement favorisé au détriment des formations sous statut scolaire (80%)... Or, où se décident ces créations et fermetures ?

Le CREFOP est une instance quadripartite réunissant les organisations syndicales de salariés, des représentants des entreprises, la Région et l'État (Préfet et Recteur).

Les régions avaient jusqu'à présent la mainmise intégrale sur la carte des formations par apprentissage (y compris celles dépendant de l'Éducation Nationale). Le Recteur et la Région devaient

s'entendre sur la carte des formations sous statut scolaire.

Nous avons très souvent demandé au Recteur comment, dans le travail d'élaboration de la carte hors contrôle paritaire, il défendait les formations professionnelles et technologiques en lycées publics. Aucune réponse ne nous a jamais été fournie.

La loi "liberté de choisir son avenir professionnelle" présentée par le gouvernement, votée en

août 2018, transfère les compétences en matière d'apprentissage de la Région aux branches professionnelles, premières bénéficiaires. Cela amène notre Président de Région a gelé toute nouvelle ouverture de formation en apprentissage d'ici 2020, tout en maintenant le financement actuel des CFA.

Ce regain d'intérêt pour le contrôle public des formations (approuvé par la FSU), aurait pu amener, rêvons un peu, le Conseil Régional à développer toutes les formations sous statut scolaire. Or, à ce jour, pour la rentrée 2019, 3 créations seulement sont prévues, dont 2 en BTS.

Mais le CREFOP c'est bien plus que la carte des formations initiales.

Le CREFOP étudie et donne son avis sur toutes les problématiques de formation continue pour les salariés et les demandeurs d'emplois, d'insertion pour les publics fragiles (handicap, éloignement de l'emploi, illettrisme), d'orientation, de transition professionnelle et de certification.

Sur tous ces champs, comme pour la formation initiale, le principe fondamental est l'adéquation entre les formations proposées et les besoins locaux des entreprises. Le tout défini à l'échelle d'un territoire réduit à l'arrondissement. Nous assistons ainsi à la fragmentation des politiques régionales d'emplois et de formations et à l'assignation des chômeurs, des salariés, des jeunes aux besoins des entreprises de leur territoire. Le CPRDFOP (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles) adopté en 2018 (pour 4 ans) avoue ainsi benoîtement : "l'élévation du niveau de qualification ne doit plus être un dogme".

À l'opposé de tout cela, la FSU défend pied à pied, une logique d'émancipation qui passe par des formations sous statut scolaire nombreuses et variées, dégagées du contrôle des entreprises, et des logiques locales à court-terme.

Pascal BESUEL
Représentant FSU au CREFOP

Non à la fusion des universités normandes !

Pour la FSU, la question de l'éventuelle fusion des universités normandes n'est évidemment pas taboue et si elle se traduisait par une amélioration de l'accomplissement des missions de service public, nous n'y serions pas hostiles. C'est pour nous la question clé. Or, non seulement, ce n'est pas par ce biais que la question de la fusion est abordée mais, de surcroît, nous pensons au contraire que l'éloignement des instances de décisions des usagers (étudiants en particulier) ne pourrait que conduire à une dégradation des conditions de réalisation des missions de service public.

Dans le paysage universitaire français, des fusions ont déjà eu lieu, mais cela a toujours été dans le cadre d'une même métropole (Paris, Strasbourg, Lyon, Grenoble, Marseille, Lille, Bordeaux, Montpellier), jamais sur 3 sites aussi distants que les agglomérations normandes. Par ailleurs, ce processus de fusion n'est pas obligatoire puisque dans le cas de Bordeaux et de Montpellier, certaines universités ont fusionné mais dans chaque cas, l'une des universités est restée en dehors du processus de fusion, sans conséquence manifestement négative.

Par ailleurs, après quelques années de recul, il s'avère que les fusions n'ont pas mis en évidence de progrès significatifs du point de vue du fonctionnement du service public ; au contraire, dans de nombreux cas,

elles ont généré de nombreuses situations de souffrance au travail pour les personnels, par la mutualisation de services et la mobilité plus ou moins imposée de personnels. Et visiblement, le gouvernement n'envisage la fusion que sous cet angle de la mutualisation et des « économies d'échelle ».

Aujourd'hui, il existe déjà de très nombreux exemples de travail en commun entre les différents établissements à l'échelle normande avec des écoles doctorales normandes, des fédérations de recherche pluri-établissements, des plate-forme expérimentales pluri-sites, des masters co-accrédités... La FSU défendra systématiquement la libre organisation des structures de recherche et de formation à l'échelle normande, ou plus vaste, mais certainement pas une vision dogmatique de fusion d'universités qui ne pourrait conduire qu'à un pilotage bureaucratique de l'organisation des études et à une spécialisation par site préjudiciable à la qualité de l'enseignement et de la recherche.

Aujourd'hui, la région Normandie ne considère pour l'essentiel l'enseignement supérieur et la recherche (ESR) que comme un point d'appui au développement économique régional. Elle ne s'intéresse donc qu'à la recherche immédiatement valorisable d'un point de vue économique, au détriment de la recherche fondamentale et des disciplines liées aux



sciences humaines. Elle ne raisonne pour ce qui concerne les étudiant-e-s qu'en terme « d'employabilité » à l'échelle locale et souhaite soutenir les formations dans le cadre des bassins d'emplois. Enfin, elle souhaite promouvoir une « marque » *Université de Normandie* visible à l'échelle internationale alors que les universités fusionnées n'ont guère amélioré la position des établissements français dans les classements internationaux.

Cette vision est à l'opposé de nos conceptions du développement du service public de l'ESR : pour une recherche indépendante et soutenue dans tous les domaines, pour des formations de qualité pour la jeunesse dans toutes les disciplines (la Normandie accuse toujours un retard très important sur les taux d'accès aux diplômes supérieurs) avec un maillage territorial suffisamment fin pour permettre aux étudiant-e-s des catégories socio-professionnelles les moins favorisées d'accéder à des formations de haut niveau, contre les « mastodontes bureaucratiques » éloignés des étudiant-e-s et des personnels.

Pierre-Emmanuel BERCHE
SNESUP-FSU Université de Rouen

La SRIAS : la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale



Cette instance est peu connue des personnels. Chaque année la DGAFP attribue aux préfetures de régions un crédit destiné à l'action sociale. Il complète les crédits que chaque ministère ou direction régionale attribue pour l'action sociale en direction de ses propres personnels.

La SRIAS Normande dispose d'un budget de 195 866 € destiné à proposer des actions aux 84282 agents des différents ministères, ce qui revient à disposer de 2,32 € par agent. C'est une "misère" et la FSU ne cesse de dénoncer l'insuffisance du budget au regard des réels besoins des agents de la Fonction Publique.

Malgré tout, les quelques actions mises en places par la SRIAS Normande méritent d'être connues.

Culture et Loisirs : **des places de spectacle à 7 € dans des salles régionales : 6 spectacles au Cirque Théâtre d'Elbeuf et 7 au Théâtre de Caen sont proposés (date limite d'inscription le 28 septembre).**

Des sorties à la journée (Paris en Octobre et en Novembre, Londres, Bruxelles). La carte sezam à petit prix pour bénéficier de tarifs réduits en billetterie pour des spectacles, des parcs de loisirs, des musées, des cinémas, des festivals. Une subvention de 100 € à 300 € en fonction du quotient familial et une réduction de 10% à 28% sur la brochure Odalys Vacances. Des offres spéciales avec les Gîtes de France, APV ou Orres. Des tarifs préférentiels pour les séjours d'enfant en centres de vacances du CGCV.

Logements relais : Les logements ponctuels du CROUS ou des logements relais meublés sont destinés à vous héberger dans l'attente d'une solution définitive en cas d'arrivée dans le département ou d'un accident de la vie.

Places en crèches : 53 berceaux répartis dans 3 départements sur l'ensemble de la région, 25 berceaux réservés à Caen et son agglomération, 14 berceaux réservés à l'agglomération rouennaise, 10 berceaux réservés sur au Havre et 3 berceaux réservés à Évreux.

Restauration : La gestion de restaurants inter administratifs.

Pour en savoir plus, consultez le site de la SRIAS de Normandie ou contactez les représentants FSU à la SRIAS :

Romain ARCANGELI
romain.arcangeli@calvados.gouv.fr
Vincent MONDON
gmtvince@yahoo.fr
Nadine ARAGONA
nadine.aragona@ac-rouen.fr

Il y existe bien d'autres prestations destinées aux fonctionnaires. Elles sont répertoriées dans le Guide pratique de l'action sociale que la FSU édite tous les ans.

Téléchargez le guide 2018 sur fsu76.fsu.fr



À LA DRAC : la fusion génère de la souffrance au travail



Syndicat National des Affaires Culturelles - Fédération Syndicale Unitaire

La Direction régionale des affaires Culturelles (DRAC) de Normandie (service déconcentré de l'État en Région) a en charge la mise en place de la politique de l'État en matière de patrimoine, de création et d'action culturelle. Le Syndicat National des Affaires Culturelles SNAC-FSU est représentatif au Ministère de la Culture et en Normandie. Avec la réforme territoriale et la réunification des deux anciennes Normandies, l'impact

sur les agents a été très fort et était effectué, augmentant le mal-vécu. Nombre d'entre eux ont vu leurs missions évoluer, sans leur avis, parfois vers une surcharge insupportable, parfois vers une décharge provoquant un véritable désarroi. Le taux de turn-over du personnel est passé à près de 10 % pour l'année 2017. Les départs volontaires, mutations vers d'autres ministères, burn-out, incidents liés aux états psychosociaux, états dépressifs ne sont plus des cas isolés depuis 2014 alors que nombreux sont les personnels passionnés par leur métier. Le siège de la Direction de la DRAC, à Caen, considérant le site de Rouen comme une sorte d'annexe, a dévalorisé le travail qui y

était effectué, augmentant le mal-vécu. Nombre d'entre eux ont vu leurs missions évoluer, sans leur avis, parfois vers une surcharge insupportable, parfois vers une décharge provoquant un véritable désarroi. Le taux de turn-over du personnel est passé à près de 10 % pour l'année 2017. Les départs volontaires, mutations vers d'autres ministères, burn-out, incidents liés aux états psychosociaux, états dépressifs ne sont plus des cas isolés depuis 2014 alors que nombreux sont les personnels passionnés par leur métier. Le siège de la Direction de la DRAC, à Caen, considérant le site de Rouen comme une sorte d'annexe, a dévalorisé le travail qui y

était effectué, augmentant le mal-vécu. Nombre d'entre eux ont vu leurs missions évoluer, sans leur avis, parfois vers une surcharge insupportable, parfois vers une décharge provoquant un véritable désarroi. Le taux de turn-over du personnel est passé à près de 10 % pour l'année 2017. Les départs volontaires, mutations vers d'autres ministères, burn-out, incidents liés aux états psychosociaux, états dépressifs ne sont plus des cas isolés depuis 2014 alors que nombreux sont les personnels passionnés par leur métier. Le siège de la Direction de la DRAC, à Caen, considérant le site de Rouen comme une sorte d'annexe, a dévalorisé le travail qui y



Philippe FAJON
SNAC-FSU



Jour de carence dont la FSU demande la suppression

Rétabli par le gouvernement en 2017, il est injuste car cela revient à diminuer le salaire des fonctionnaires en arrêt maladie et inefficace pour lutter contre l'absentéisme (dans le cadre de situations dégradées de conditions de travail) puisque toutes les études démontrent que cette disposition entraîne une augmentation de la durée des arrêts maladie.



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Fonction publique : quels chantiers !!

Le gouvernement a ouvert 4 chantiers consécutifs aux décisions annoncées dans le cadre de son document d'orientation «Refonder le contrat social avec les agents de la Fonction publique» le 9 avril dernier. La FSU n'en partage ni les objectifs ni les attendus.

Et cette opposition est fondée au regard des premiers éléments qui sortent des réunions qui se sont déjà tenues... C'est pourquoi la FSU reste engagée dans chacune des discussions. Il s'agit de défendre les intérêts des agent·e·s et d'obtenir de nouveaux droits

Dialogue social

Objectif de la réforme :

- remise en cause du rôle des CHSCT et des CAP. C'est la fin annoncée du paritarisme.
- réduction de la place des organisations syndicales et du rôle des représentant·e·s des personnels, premier à l'individualisation au détriment d'une organisation plus collective du travail.

Pour la FSU, cette logique ne convient pas aux principes et missions d'intérêt général de la Fonction Publique.

CAP et CCP :

Alors que leurs rôles permettent d'assurer le contrôle, la transparence, l'équité, elles seraient réduites à un seul rôle d'appel quant aux situations litigieuses. Les questions de mobilité et de promotions ne feraient plus partie des compétences de la CAP sauf en appel donc. Les CAP seraient par catégories hiérarchiques et non plus par corps ou cadre d'emploi. Les lignes directrices de gestion seraient élaborées dans le cadre de l'instance unique.

Les groupes hiérarchiques seraient supprimés dans la FPT et les CAP seraient regroupées « par filière » ce qui peut encore davantage diluer leurs compétences.

Exemple : discussions d'un barème dans l'instance unique mais l'établissement du tableau de mutations ne passerait plus en CAP. Quid de la transparence due aux agent·e·s ?

CHSCT :

Une instance unique, issue de la fusion des CT et des CHSCT serait chargée des aspects collectifs avec des sous-commissions ou des formations spécialisées pour tout ce qui concerne la sécurité et la santé au travail.

La FSU a milité pour que les prérogatives actuelles soient conservées.

Cette nouvelle architecture des instances n'interviendra pas avant 2022 mais de nouvelles compétences et certaines suppressions de compétences pourraient intervenir en cours de mandat.

Pour la FSU, CAP et CHSCT sont indispensables.

Ils jouent un rôle important contre l'arbitraire. Ils participent au bon fonctionnement des services. Ce sont des droits pour les agents.

Il est possible et nécessaire d'améliorer leur visibilité et leur fonctionnement pour qu'ils puissent remplir encore mieux leurs missions. Mais il n'est pas acceptable de les supprimer.

Signez la pétition sur fsu.fr